

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 14 décembre 2015 à 20 h 00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h00, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Aucun

No 5423-12-15
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2015

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.4 Calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil
- 5.5 Avis de motion – Règlement numéro 395-2015 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2016
- 5.6 Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil relativement à certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages
- 5.7 Échange d'une partie du lot 1 921 068
- 5.8 Formation d'un comité de sélection pour le poste d'adjointe administrative

- 5.9 Assurances des organismes sans but lucratif de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.10 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec
- 5.11 Renouvellement membre associé du Réseau FADOQ des Laurentides

6. Travaux publics

- 6.1 Vente du camion Chevrolet Silverado 2004 du Service des Travaux publics

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Mandat aux professeurs - Programmation d'hiver 2015-2016
- 7.2 Modification au projet d'accès à l'eau à l'Île Benoit – subvention de 25 000 \$ du Fonds du Pacte rural 2014-2015
- 7.3 Demande au Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut – Projet d'accès à l'eau à l'Île Benoit
- 7.4 Politique de remboursement des activités sportives et culturelles
- 7.5 Installation d'un drain français au centre communautaire (église)
- 7.6 Participation citoyenne des jeunes – Subvention Forum jeunesse

8. Urbanisme

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 82, chemin des Mouettes

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Caserne - Directive de modification
- 9.2 Recommandation - Embauche de quatre (4) pompiers

10. Environnement

- 10.1 Renouvellement de mandat au sein du Comité consultatif en environnement
- 10.2 Constat d'infraction – Travaux d'abattage d'arbres sur la propriété du 111, chemin des Noyers

11. Varia
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune.

No 5424-12-15
Adoption du
procès-verbal
du 9 novembre
2015

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 9 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5425-12-15
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 novembre 2015 pour un montant de 302 443,61 \$ - chèques numéros 12316 à 12322, 12403 à 12422 et 12429.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2015 au montant de 225 438,57 \$ - chèques numéros 12439 à 12543.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 novembre 2015 sont déposés au conseil.

No 5426-12-15
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500 \$ chacune.

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Apur urbanistes	2 850,00 \$
Caméléon publidesign	3 204,27 \$
CIMA+ s.e.n.c.	7 535,00 \$
Excavation R.B. Gauthier Inc.	33 499,39 \$
Les excavations G. Paquin inc.	6 393,54 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	3 235,94 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	5 658,09 \$
Groupe ABS	2 575,00 \$
Juteau Ruel inc.	7 550,00 \$
Lafarge	7 564,76 \$
Lafarge	13 567, 93 \$
Lafarge	16 368,03 \$
Corporation Financière Mackenzie	10 100,36 \$
Pavage Jérômien	13 645,00 \$
Yvan Raymond	2 635,00 \$
Gestion de projets Denis Rocheleau inc.	54 364,28 \$
Gestion de projets Denis Rocheleau inc.	25 000,00 \$
Compass Minerals	6 075,51 \$
Compass Minerals	2 968,06 \$
Compass Minerals	6 128,45 \$
Compass Minerals	2 897,47 \$
Uniroc Construction 9275-0082 Québec Inc.	11 385,91 \$
Reid & Associés inc.	3 500,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des
déclarations
des intérêts
pécuniaires des
membres du
conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Normand Lamarche et Jean Sébastien Vaillancourt sont déposés au conseil.

No 5427-12-15
Calendrier 2016
des séances
ordinaires du
conseil

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 qui se tiendront le lundi ou le mardi exceptionnellement et qui débuteront à 20 h 00 les :

11 janvier
14 mars
9 mai
11 juillet
12 septembre
14 novembre

8 février
11 avril
13 juin
8 août
11 octobre (mardi)
12 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion –
Règlement
numéro
395-2015 portant
sur les modalités
de paiement
des taxes
foncières
municipales,
des
compensations
et des conditions
de perception
pour l'exercice
financier 2016

Avis de motion est donné par monsieur Serge Grégoire, conseiller, de la présentation à la prochaine séance du règlement numéro 395-2015 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2016.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

Dépôt du registre
des déclarations
des membres du
conseil relativement
à certains dons,
marques
d'hospitalité ou
tout autre
avantage

Le registre des déclarations des membres du conseil relativement à certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage pour la période de décembre 2014 à décembre 2015 est déposé au conseil.

No 5428-12-15
Échange d'une
partie du lot
1 921 068

Attendu que la Municipalité n'utilise pas et n'entend pas utiliser l'extrémité du chemin des Merises désigné sous le numéro de lot 1 921 068;

Attendu que la Municipalité a déjà aménagé un cercle de virage pour le chemin des Merises et qu'en conséquence le lot 1 921 068 ne pourra servir à cette fin;

Attendu que les acheteurs du lot 1 921 069 souhaitent accéder à leur propriété en utilisant le lot 1 921 068 pour y ériger une habitation;

Attendu que les acheteurs s'engagent à mandater l'arpenteur-géomètre Marc Jarry pour la préparation et le dépôt d'un nouveau cadastre;

Attendu que les acheteurs s'engagent à acquitter tous les frais relatifs aux démarches entreprises par l'arpenteur-géomètre;

Attendu que les acheteurs s'engagent à acquitter en totalité les frais et

honoraires relatifs à la préparation de l'acte de vente par un notaire, sa publication ainsi que toute copie;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'échanger une partie du lot 1 921 068 contre une servitude de droit de passage sur le lot 1 921 069.

De fermer une partie du chemin des Merises connue et désignée comme étant une partie du lot 1 921 068.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit contrat ainsi que tous documents s'y rapportant.

D'abroger la résolution numéro 5350-09-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. Propriétaire du lot 1 921 069
Directrice du Service de l'Urbanisme

No 5429-12-15 Formation d'un comité de sélection pour le poste d'adjointe administrative

Attendu le départ de madame France Paquette;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De procéder à la formation d'un comité de sélection pour le poste d'adjointe administrative.

De nommer sur ce comité madame Monique Monette Laroche et messieurs Sylvain Harvey et Jean-François René.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5430-12-15 Assurances des organismes sans but lucratif de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler les certificats d'assurance pour les organismes sans but lucratif de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'année 2016, relativement au programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne en comptabilité

No 5431-12-15
Adhésion à l'Union
des municipalités
du Québec
(UMQ)

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs comme membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2016 au coût de 1 871,48 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne en comptabilité

No 5432-12-15
Renouvellement
membre associé du
Réseau FADOQ des
Laurentides

Attendu que FADOQ – Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif incorporé au Québec sous le matricule 1142153999 qui offre des services à des organismes et à des individus sur le territoire de la région administrative des Laurentides;

Attendu que FADOQ – Région des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

Attendu que l'organisme est financé par des cotisations de membres, des partenaires privés ainsi que des subventions ponctuelles;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs reconnaisse la mission d'organisme communautaire de FADOQ – Région des Laurentides en adhérant en tant que membre associé et en payant la cotisation annuelle pour l'année 2016 au montant de 125 \$ non taxable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : FADOQ – Région des Laurentides
Technicienne en comptabilité

No 5433-12-15
Vente du camion
Chevrolet
Silverado 2004
du Service des
Travaux publics

Attendu l'appel d'offres pour la vente du camion Chevrolet Silverado 2004 du Service des Travaux publics;

Attendu que huit (8) offres ont été reçues;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'entériner la vente du camion Chevrolet Silverado 2004 du Service des Travaux publics à monsieur Ghislain Laroche pour la somme de 2 000 \$ incluant les pneus d'hiver.

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5434-12-15
Mandat aux
professeurs –
Programmation
d'hiver 2015-2016

Attendu que des cours de nature culturelle et sportive sont offerts à la population dans le cadre de la programmation des loisirs;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater les personnes et institutions suivantes afin d'offrir des cours à la population :

Renée Dion	Aquarelle
École de langues Bilangues inc.	Espagnol
Donna Salvati	Littérature comptable
Clélia Marsadié	Maquillage artistique
Monic Girard	Peinture décorative
Centre de zoothérapie communautaire	Zoothérapie pour aînés
Gregory Schlybeurt	Sculpture d'argile et créativité
Michelle Dorais	Tricot pour ados et adultes
Lise Maltais	Yoga thérapeutique
Sciences en folie	Ateliers scientifiques
Air en fête	Confection de bijoux
Marie-Ève Lauzon	Anglais
Julie Raymond	Cardio vitalité
Lucie Normandeau	Secourisme d'urgence et soins aux enfants
Sarah Vincent	Flamenco

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5435-12-15
Modification au
projet d'accès à
l'eau à l'Île Benoit –
Subvention de
25 000 \$ du Fonds
du Pacte rural
2014-2015

Attendu qu'un projet d'accès à l'eau à l'Île Benoit d'un montant s'élevant à 68 849 \$ a précédemment été déposé au Fonds du Pacte rural de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Attendu qu'un montant de 25 000 \$ a été octroyé pour ledit projet;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une modification importante au projet;

Attendu que la modification du projet doit être déposée au Comité consultatif d'orientation de la MRC des Pays-d'en-Haut pour fins d'analyse;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à la majorité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer le projet modifié d'accès à l'eau à l'Île Benoit, tel que proposé au montant de 65 922 \$, au Comité consultatif d'orientation de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Le vote est demandé.

Pour :
Madame Luce Lépine, messieurs Normand Lamarche, Jean Sébastien Vaillancourt, Sylvain Charron et Serge Grégoire

Contre :
Monsieur Sylvain Harvey

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5436-12-15
Demande au Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut – Projet d'accès à l'eau à l'Île Benoit

Attendu qu'un fonds est disponible auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut pour les projets structurants afin d'améliorer notre milieu de vie;

Attendu qu'il est essentiel de permettre à nos citoyens d'avoir accès à l'eau à l'Île Benoit;

Attendu que cet accès doit être sécuritaire et contrôlé dans l'intérêt de tous;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite faire l'achat d'embarcations (canots, kayaks) dans le but de les rendre disponibles aux citoyens ainsi que d'embaucher un surveillant;

Attendu que cette demande est complémentaire au projet de quai déposé précédemment;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à la majorité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer une demande auprès du Fonds de développement des territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le projet d'accès à l'eau à l'Île Benoit consistant à effectuer l'achat d'embarcations (canots, kayaks) et d'embaucher un surveillant, le tout pour un montant de 24 342 \$ taxes en sus.

Le vote est demandé.

Pour :
Madame Luce Lépine, messieurs Normand Lamarche, Jean Sébastien Vaillancourt, Sylvain Charron et Serge Grégoire

Contre :
Monsieur Sylvain Harvey

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5437-12-15
Politique de
remboursement
des activités
sportives et
culturelles

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire actualiser sa politique de remboursement des activités sportives et culturelles;

Attendu que la Municipalité ne peut offrir toutes les activités et infrastructures sur son territoire;

Attendu que la Municipalité a développé des ententes intéressantes avec les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique suivante pour les activités sportives :

- L'activité ne doit pas être offerte dans l'entente intermunicipale regroupant les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ou toute autre entente;
- Le remboursement représentera la différence entre le tarif résident et le tarif non-résident et ce, jusqu'à concurrence de 100 \$ par année pour les 17 ans ou moins;
- Le remboursement représentera la différence entre le tarif résident et non-résident et ce, jusqu'à concurrence de 50 \$ pour les 18 ans et plus;
- Le remboursement sera effectué par chèque à la fin de la session ou de la saison;
- L'original de la preuve de paiement ainsi qu'une preuve de résidence devront accompagner la demande de remboursement;
- Le demandeur devra compléter le formulaire de demande de remboursement disponible à l'hôtel de ville et également sur le site internet.

D'abroger la résolution numéro 1952-08-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5438-12-15
Installation d'un
drain français
au centre
communautaire
(église)

Attendu que des prix ont été demandés auprès de différentes entreprises pour les travaux d'installation d'un drain français au centre communautaire (église);

Attendu que trois (3) prix ont été reçus :

Goudron Laurentien	15 000 \$
Goudrons Pagé	15 680 \$
Les Goudrons du Québec inc.	18 950 \$

Les taxes sont en sus.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat des travaux d'installation d'un drain français au centre communautaire (église) à l'entreprise Goudron Laurentien au coût de 15 000 \$ taxes en sus.

Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux proviendront du surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Goudron Laurentien
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5439-12-15
Participation
citoyenne des
jeunes –
Subvention
Forum jeunesse

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire encourager la participation citoyenne des jeunes;

Attendu que l'activité « maison hantée » tenue lors de l'Halloween a été pensée et réalisée par les enfants du camp de jour;

Attendu que cette activité a connu un franc succès;

Attendu qu'une somme est disponible au Fonds régional d'intervention jeunesse;

Attendu que cette somme servira à améliorer cette activité et à encourager la participation citoyenne de nos jeunes;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds régional d'intervention jeunesse du montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'activité « maison hantée » de l'Halloween.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5440-12-15
Demande de
dérogation
mineure – 82,
chemin des
Mouettes

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 82, chemin des Mouettes;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'élargissement de l'entrée charretière jusqu'à 13,7 mètres alors que la réglementation actuelle autorise un maximum de 6 mètres, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1001, ainsi qu'à autoriser l'installation

d'un deuxième ponceau et de construire une surface de roulement devant les deux portes du garage;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 16 novembre 2015, a recommandé au conseil de refuser la demande telle que formulée et de plutôt accorder une dérogation de 9,2 mètres en lieu et place des 6 mètres prévu à la réglementation :

- La réglementation actuelle qui stipule que la largeur maximale pour une entrée charretière est de 6 mètres n'est pas adaptée au contexte du terrain du 82, chemin des Mouettes;
- La topographie du terrain et la localisation de la maison ne permettent des cases de stationnement qu'en façade, près de l'emprise de la rue. Il y aurait donc lieu d'autoriser un élargissement de l'entrée pour des raisons de sécurité;
- La largeur de 9,2 mètres excède suffisamment la largeur du garage, qui est de 7,2 mètres, pour que la surface de roulement de l'entrée soit aménagée devant les deux portes du garage.

Le tout conditionnellement à ce que la surface de circulation soit conçue de façon à diriger les eaux de ruissellement vers les fossés et non vers le chemin, compte tenu de la pente du terrain;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2015-00569 pour autoriser l'élargissement de l'entrée charretière jusqu'à 9,2 mètres alors que la réglementation actuelle autorise un maximum de 6 mètres, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 1001 et à autoriser l'installation d'un deuxième ponceau et de construire une surface de roulement devant les deux portes du garage. Le tout se rapportant à la résidence sise au 82, chemin des Mouettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Propriétaire du 82, chemin des Mouettes
Directrice du Service de l'Urbanisme

No 5441-12-15
Caserne –
Directive de
modification

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'il est directement concerné par cette dernière et s'abstient donc de voter.

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver la directive de modification suivante relativement au projet de construction de la caserne :

Numéro	Description	Coût, taxes en sus
DDC 030r1	Pierre sous dalle MG 20DB	10 266,36 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Gestion de projets Denis Rocheleau inc.
 Directeur du Service de la Sécurité incendie
 Technicienne en comptabilité

No 5442-12-15
 Recommandation –
 Embauche de
 quatre (4)
 pompiers

Madame Luce Lépine, conseillère, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient donc de voter.

Attendu la recommandation du directeur de Sécurité incendie d'embaucher quatre (4) pompiers à temps partiel à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Ismaelle Girard et messieurs Vincent Paquette, Alexandre Charron et Francis Rocheleau à titre de pompiers à temps partiel pour la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de la Sécurité incendie
 Technicienne à la comptabilité

No 5443-12-15
 Renouvellement
 de mandat au sein
 du Comité
 consultatif en
 environnement

Attendu que le mandat de monsieur Serge Bureau au sein du Comité consultatif en environnement expire le 30 novembre 2015.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De renouveler le mandat de monsieur Serge Bureau à titre de membre citoyen du Comité consultatif en environnement pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Monsieur Serge Bureau
 Directrice du Service de l'Environnement
 Technicienne en comptabilité

No 5444-12-15
 Constat
 d'infraction –
 Travaux
 d'abattage

Attendu que des travaux d'abattage d'arbres ont été exécutés sur la propriété du 111, chemin des Noyers;

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 45 du

d'arbres sur
la propriété du
111, chemin
des Noyers

règlement sur les permis et certificats numéro 1004;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à délivrer au propriétaire du 111, chemin des Noyers un constat d'infraction pour des travaux d'abattage d'arbres effectués sans permis et sans certificat d'autorisation.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la Municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de novembre et décembre 2015 est déposée au conseil.

Période de
questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 20h40

Fin : 21h25

No 5445-12-15
Levée de la
séance

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21h25 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier